

Besançon, le 14 octobre 2020

APPEL

de l'UFR SLHS, Université de Franche-Comté, Besançon

Unité de Formation et de Recherche en Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

POUR LA RE-LABELLISATION NATIONALE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE NON-UMR des UNIVERSITÉS

(ex E.A., Équipes d'accueil, jusqu'au 1^{er} janvier 2020)

ET POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE SCIENTIFIQUE, DANS LA FUTURE LPR, DES "SCIENCES HUMAINES et SOCIALES" DANS TOUTES LEURS SPÉCIFICITÉS

Au 1^{er} janvier 2020, toutes les « Équipes d'accueil » des universités (E.A.) perdaient leur labellisation nationale dans toutes les Facultés et dans tous les domaines de la recherche universitaire (les Arts, Lettres, Langues, Droit, Économie, Santé, Sciences, Sciences humaines et sociales...), où elles sont pourtant essentielles. Sous ce nom, c'étaient tous les laboratoires de recherche pourtant nationalement rattachés en propre à l'Enseignement supérieur et à la recherche, de stature nationale et/ou internationale, qui étaient et en sont gravement atteints : régulièrement évalués et scientifiquement accrédités par le HCÉRES¹ tout comme les UMR², également accrédités par le ministère (labellisation nationale), ils recevaient jusqu'au 1^{er} janvier 2020 une dotation scientifique sur fonds spécifiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation attribués aux universités.

Par simple lettre datée d'avril 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2020 et sans consultation véritable (ni de la CP-CNU par exemple ni du Parlement, étant donné le mode de publication), la DGESIP³ mettait fin à leur statut national : toujours évalués et accrédités par le HCÉRES, ils dépendaient désormais entièrement du choix des présidents des universités pour leur maintien ou leur suppression, comme pour leur dotation scientifique, prise, sans aucun "fléchage", sur les dotations globales faites aux universités, notoirement très insuffisantes.

Concernant donc des laboratoires de recherche universitaires de stature à la fois nationale et internationale avec, localement aussi, une importance avérée, et qui, en outre, étaient et sont par nature rattachés en propre à l'Enseignement supérieur et à la recherche à la différence des UMR, c'était là une mesure inique – les UMR gardant seules un statut national dans l'Université alors même que la recherche a grand besoin des deux – , mais surtout délétère et incompréhensible. Pourquoi ce désengagement total du ministère à un moment où il préparait une loi pour la recherche précisément destinée, au contraire, à galvaniser celle-ci ?

Nous voulons croire, à un moment où la DGESIP travaillait à toute une série de réformes et de projets visant à des restructurations par regroupements, à la création d'organismes expérimentaux, à la mise en place de Parcoursup, à la recomposition des maquettes de formations, comme à des économies pour les projets futurs, qu'il y a eu mésinterprétation du nom « Équipes d'accueil », et surtout méconnaissance (les projets préparatoires à la LPPR semblant même vouloir les "créer", de manière autre certes, à fin de transdisciplinarité – les PPRT...). Les conséquences n'en sont pas moins gravissimes, et les effets négatifs déjà bien enclenchés.

1. ERREUR SUR LE NOM ET RÉALITÉ DE CES LABORATOIRES DE RECHERCHE. LA NATURE DE CES ÉQUIPES :

- Transversales et transdisciplinaires, regroupant des enseignants-chercheurs et des chercheurs de toutes disciplines, des ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, des doctorants et post-doctorants sur des thèmes de recherche bien identifiés pour lesquels elles ont une expertise. Leur nom d'Équipes d'accueil venait de cette approche sous plusieurs angles disciplinaires d'un même objet scientifique traité (inter)nationalement, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de projets, fédérant même des chercheurs de composantes différentes (mathématiques, médecine, droit et SHS pour exemple).
- Stature locale, nationale, et internationale puisqu'elles regroupent les chercheurs de leur université de tutelle et les chercheurs associés français et étrangers. Ce sont souvent de plus petites structures que les UMR en

¹ Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

² Unités Mixtes de Recherche, avec label mixte du fait du partenariat de leur organisme de rattachement (CNRS, INSERM, INRIA par exemple) avec les universités, et double accréditation (de celui-ci et du Ministère de l'Enseignement Supérieur).

³ Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

nombre de chercheurs nationaux. Mais, du fait de leur expertise, elles sont à la fois bien implantées localement, travaillant avec les villes et les régions en partenariats très fréquents (pour les projets locaux et régionaux, mais aussi, entre de nombreux exemples, avec les musées, les bibliothèques et, pour l'exploitation des fonds anciens, avec celles d'entre elles, nombreuses, qui ont un volet patrimonial), et elles n'en possèd(ai)ent pas moins, bien au contraire, une véritable visibilité nationale et une stature internationale.

– Leur présence sur tout le territoire national permet localement et régionalement :

- L'adossement essentiel des formations universitaires à des équipes de recherche reconnues, et donc la formation par la recherche, qui est le propre des universités, comme l'indispensable permanence d'un vivier de doctorants et post-doctorants locaux, nationaux et internationaux.
- Cette formation par la recherche inclut la formation continue comme la diffusion des savoirs à tous les niveaux : accueil fréquent et déjà largement existant des classes de collèges et lycées dans les laboratoires (« une classe un chercheur » en collaboration avec les établissements), conférences grand public, mais aussi ateliers des laboratoires, séminaires, rencontres, colloques et congrès internationaux ouverts au public.
- Des effets positifs immédiats et durables pour la ville et la région : notoriété, importance pour la formation et la culture, collaborations, retombées économiques pour leur ville et leur région.

2. UNE ERREUR À RÉPARER D'URGENCE AU RISQUE DE DÉGRADER ENCORE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE :

– Effets actuels pour les équipes universitaires non UMR (ex E.A.) : perte de visibilité nationale et internationale, extrême précarisation des projets scientifiques liés au mandat par nature temporaire du président d'université, chargé seul désormais de les doter, très grandes fragilisation et précarisation de ces équipes elles-mêmes étant données l'insuffisance actuelle notoire des dotations universitaires et, par là, les restructurations en cours⁴.

– Effets prévisibles et déjà amorcés : diminution des équipes de recherche, regroupements d'équipes avec déperdition ou relocalisations à fins économiques et de restructuration. Le même phénomène gravissime est dénoncé depuis des années par la communauté scientifique concernant les postes statutaires (absence de créations, suppressions par redéploiements dues aux dotations ministérielles insuffisantes, voire disparitions nombreuses de postes et de chaires dans le supérieur qui impactent lourdement la recherche)⁵.

3. NOUS DEMANDONS DONC à la DGEIP ET AU MINISTÈRE, QUI LANCE UNE LPR POUR DIX ANS :

– de corriger de toute urgence l'erreur gravissime de suppression, faite par simple lettre et sans consultation suffisante, de la labellisation nationale de ces « Équipes d'accueil » qui sont, dans les faits, des laboratoires de recherche nationaux et internationaux authentiques et reconnus, scientifiquement accrédités par le HCÉRES, et eux aussi, comme les UMR, « au cœur de la recherche universitaire⁶ ».

– de leur redonner d'urgence, surtout au moment où le ministère veut donner de la force à la recherche nationale, leur statut national, le label et la dotation scientifique "fléchée" et légitime qui étaient les leurs avant la lettre de la DGEIP d'avril 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020.

– de ne pas sembler, à un moment où il veut promulguer une loi pour la recherche publique, se désintéresser et se désengager d'une part extrêmement importante, en nombre et en qualité, de la recherche publique conduite au sein des universités par ses propres laboratoires (les ex E.A.), et tout particulièrement des Humanités (numériques ou non) et de la recherche en Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales elles-mêmes si mal distinguées, les "SHS" des projets préparatoires tellement méconnues et marginalisées, voire, sous cette appellation globale, seulement auxiliaisées dans les projets préparatoires et le projet de loi.

* * *

⁴ « Tous les voyants sont au rouge » : réponse de la ministre devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 7 octobre 2020.

⁵ Sur la situation de l'université et de ses composantes, comparable à celle que les hôpitaux dénonçaient pour eux-mêmes avant mars de cette année, voir sur le site de l'UFR la lettre ouverte, la synthèse et le dossier envoyés à Mme la ministre de l'ESRI par les départements de formation et les laboratoires de la faculté SLHS de Besançon, tous personnels et toutes tendances syndicales ou politiques confondus : <http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu196/reponse-et-proposition-21459-19757.html>

⁶ Rapport d'information déposé par la commission des finances en conclusion des travaux de la MEC sur l'évaluation du financement public de la recherche dans les universités, Point I. B. 3a (Présidence de l'Assemblée nationale, 25 juillet 2018).